

la.lettre

NUMÉRO 91 NOVEMBRE 2024
DE LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

aux élus locaux et aux acteurs
socio-économiques du Département

L'ENTRETIEN

Votre dernier entretien dans cette même Lettre faisait état de votre courrier au Ministre du budget avant la formation du gouvernement Barnier. Où en est-on aujourd'hui ?

Sophie Borderie : Chacun aura compris que la situation est encore pire que ce que nous craignons. Dès sa nomination, le premier ministre Michel Barnier a fait état d'un diagnostic catastrophique pour les finances du pays. 3 200 milliards de dette publique, il y a en effet de quoi être très inquiet. Mais il est tout de même incroyable d'instrumentaliser cette peur pour justifier tout et n'importe quoi. Cette dette publique c'est bien l'État qui l'a creusée, pas les collectivités ! Au final, les intentions « d'écoute » et de « respect » du discours de politique générale ont accouché d'une ponction autoritaire de 5 milliards d'euros au bas mot sur les territoires. C'est même, selon les associations nationales d'élus, de l'ordre de 10 milliards si vous y ajoutez les mesures additionnées au « fonds de précaution ».

Votre collectivité a pourtant réussi à équilibrer la seconde décision modificative de son budget 2024...

S. B. : Oui, vous avez raison. Mais à quel prix ! Nous sommes parvenus à amortir un choc supplémentaire d'une baisse de recettes de 10 millions d'euros sur 2024, due essentiellement à la chute vertigineuse des Droits de mutations sur les transactions immobilières, la seule recette « dynamique » qu'il nous reste. L'anticipation et la rigueur

dont nous avons fait preuve nous auront permis encore une fois de passer ce cap. Mais nous sommes au bout d'une logique. Rendez vous compte : l'État doit au Lot-et-Garonne plus de 400 millions d'euros depuis 2017, en raison

Les 16 millions d'euros supplémentaires de contribution au redressement des comptes publics seraient donc le prélèvement de trop ?

S. B. : Pour reprendre une image, ce serait la goutte d'eau qui ferait déborder le vase. En additionnant ce montant à la poursuite des baisses de recettes et des injonctions gouvernementales, c'est en



Au congrès des maires, des collectivités et de l'action publique du Lot-et-Garonne le 11 octobre dernier.

des allocations nationales non-compensées et des mesures imposées de Paris. C'est l'équivalent de notre budget de fonctionnement annuel ! Pour 2025, notre hypothèse reposait sur une poursuite de cette tendance dans les mêmes proportions. Mais les 16 millions d'euros en moins prévus dans le Projet de loi de finances c'est le coup de grâce.

réalité une baisse de 12 % sur notre budget qu'il faudrait opérer, soit plus que la totalité de nos dépenses dites « pilotables ». C'est purement et simplement impossible.

Mais alors, qui va payer ?

S. B. : Si rien ne change, ce sont des pans entiers de nos territoires et de leurs acteurs qui vont être touchés par ricochet. Je pense

à toutes celles et tous ceux qui ont besoin du soutien du Département. Je pense aux acteurs des solidarités, de la petite enfance aux aînés, au monde de l'économie sociale et solidaire. Je pense aux associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Je pense aux communes et à leurs élus locaux. Je pense au monde du bâtiment et des travaux publics dont l'activité dépend pour une bonne part des capacités d'investissement de nos collectivités. Avec la ponction prévue par le PLF sur le budget départemental, le gouvernement se rendrait mécaniquement coupable de la suppression de 300 à 600 emplois sur notre territoire ! La situation est grave. Si rien ne change, le gouvernement devra rendre des comptes aux Lot-et-Garonnais.

Le Projet de loi de finances sera soumis au vote à partir du 19 novembre. Le combat n'est pas encore perdu...

S. B. : Comme tous les combats, seuls ceux que l'on ne mène pas sont perdus d'avance. Il y a une unité nationale de toutes les associations d'élus, de toutes sensibilités, pour dénoncer cette situation intenable et ses conséquences. J'y prends moi-même part, en lien étroit avec l'Assemblée des Départements de France. Les congrès d'élus qui se dérouleront mi-novembre offriront une fenêtre médiatique avant que le sort des collectivités ne soit scellé. Un bras de fer s'engage. L'heure est à la mobilisation pour que le Département puisse continuer d'accompagner les Lot-et-Garonnais, pas-à-pas.

Projet de loi de finances 2025

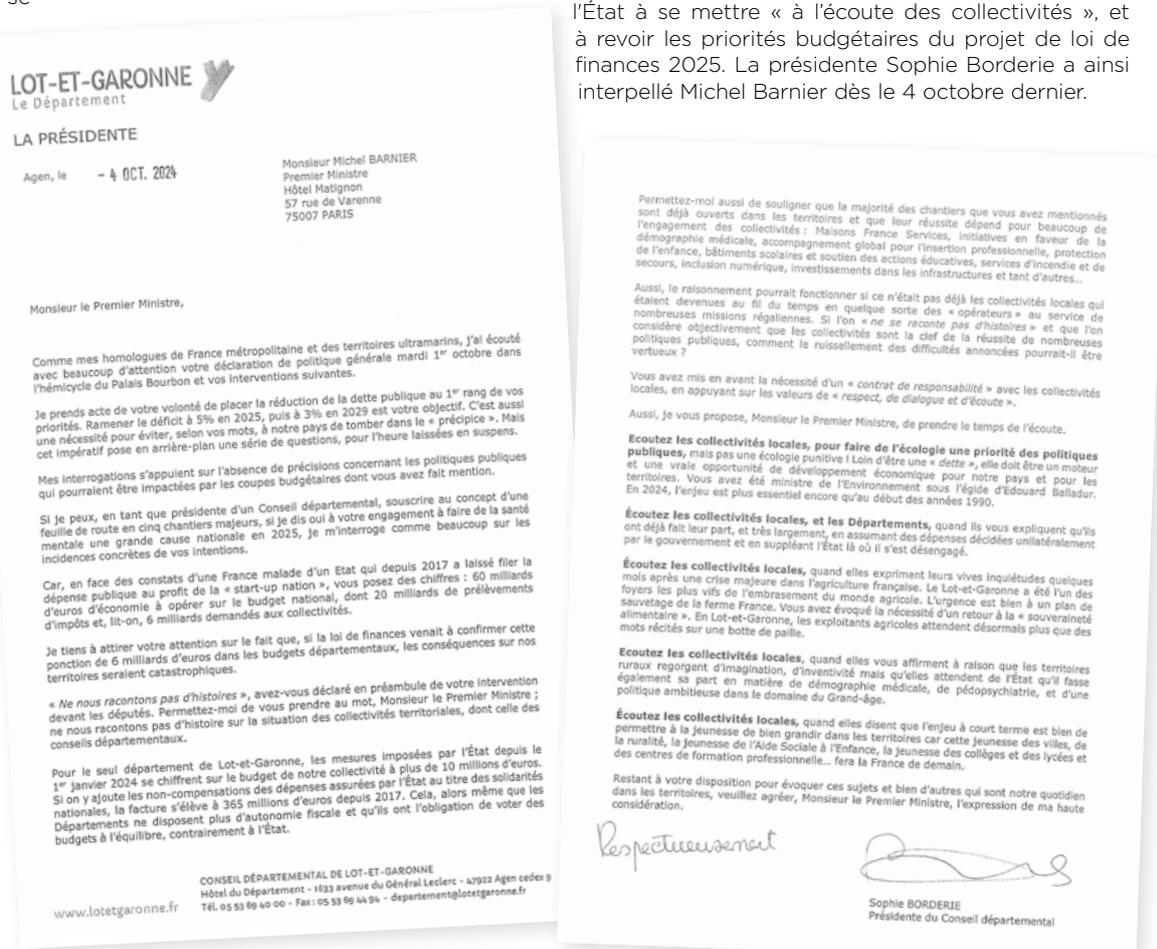
Une menace pour toutes les collectivités locales

Le projet de loi de finances 2025, porté par le Premier ministre Michel Barnier, met en péril l'équilibre budgétaire des collectivités locales. Ce texte prévoit une ponction directe de l'État de 5 milliards d'euros (près de 10 milliards si on y ajoute les autres mesures prévues à ce jour par le PLF), ce qui affaiblirait considérablement la capacité des collectivités à assurer leurs missions de service public. Ces coupes budgétaires, inscrites dans un objectif global de redressement des comptes publics de la nation, risquent de déstabiliser de nombreux territoires déjà fragilisés par les restrictions financières successives. Pour le Département de Lot-et-Garonne, cette ponction se chiffre à 16 millions d'euros, une « goutte d'eau » qui ferait déborder un vase bien trop plein des quelque 400 millions d'euros (non-compensation des allocations de solidarité nationale et mesures imposées) déjà dus à la collectivité par l'État depuis 2017.

Les collectivités locales sont au cœur du quotidien des citoyens, en assurant des services essentiels à la vie et au développement des territoires. Avec cette réduction massive des ressources, leur capacité à répondre aux besoins croissants des populations serait gravement compromise alors que les collectivités sont de plus en plus sollicitées pour intervenir là où l'État se désengage, dans un contexte d'inflation, de crise énergétique et de hausse des coûts. La diminution

des budgets les privera des moyens nécessaires pour investir dans des projets structurants indispensables, garants de la cohésion territoriale et sociale : modernisation des infrastructures, développement des mobilités durables, emploi, éducation, action sociale ou mise en œuvre de la transition écologique.

Les associations d'élus sont unanimes pour s'opposer fermement à ces mesures, rappelant que les collectivités ne sont pas responsables du déficit public de l'État, et que, contrairement à lui, elles sont tenues de voter des budgets à l'équilibre. Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne appelle également l'État à se mettre « à l'écoute des collectivités », et à revoir les priorités budgétaires du projet de loi de finances 2025. La présidente Sophie Borderie a ainsi interpellé Michel Barnier dès le 4 octobre dernier.



EN ACTION(S)

12
SEPT.

Moment de travail et de convivialité partagé entre Sophie Borderie, le vice-président Daniel Borie et les agents des routes qui, au quotidien, entretiennent les 3000 km de routes départementales.

21
SEPT.

Félicitations aux lauréats du **prix Villes et villages fleuris (VVF) !**

28
SEPT.

Inauguration de la nouvelle école de Paulhiac aux côtés de Marcel Calmette, conseiller départemental et maire de la commune.

Les Départements de France tirent la sonnette d'alarme

Les Départements de France ont adopté une résolution le 16 octobre dernier, pour alerter le gouvernement, les parlementaires et tous leurs partenaires sur les menaces pesant sur leurs budgets. Face à l'explosion des dépenses imposées par l'État, notamment dans les domaines de la solidarité, le président de Départements de France, François Sauvadet, estime à 85% la part des Départements qui se retrouveraient en situation d'impasse budgétaire d'ici fin 2025 si les mesures du projet de loi de finances étaient appliquées en l'état.

Depuis 2022, les dépenses imposées par l'État ont atteint 3 milliards d'euros, tandis que les pertes de recettes liées à la diminution des droits de mutation (DMTO) s'élèvent à 6 milliards d'euros. Les Conseils départementaux doivent également supporter un reste à

charge de près de 12 milliards d'euros pour les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), ce qui pèse lourdement sur leurs finances. Les mesures annoncées par le gouvernement pourraient coûter 2,2 milliards d'euros aux Départements, affectant gravement leurs capacités d'investissement dans des secteurs clés : infrastructures routières, collèges, politiques sociales, ou aides aux communes.

Les Départements de France s'opposent fermement à ces mesures, notamment l'écrêtement des recettes présenté comme un « fonds de précaution » et le gel de la TVA, qui devait compenser les impôts supprimés.

Consultez la résolution votée sur www.departements.fr



François Sauvadet, président de Départements de France, s'adressant à l'Assemblée départementale lors de la DM2 le 25 octobre.

Une motion départementale adoptée à l'unanimité

Le 25 octobre dernier, lors de la session de décision modificative du budget 2024 au Conseil départemental, une motion déposée par le groupe de la Majorité, relative au projet de loi de finances 2025 et ses conséquences sur les finances du Département, a été adoptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée départementale. Les élus demandent la fin du gel de la TVA, l'annulation de la baisse rétroactive du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), une augmentation du fonds de sauvegarde, et des garanties pour financer toute nouvelle dépense imposée. La motion alerte également les maires, associations, acteurs économiques et les habitants sur les effets de ces restrictions, notamment la réduction des investissements publics locaux, menaçant infrastructures et services essentiels.

Retrouvez l'intégralité de cette motion sur lotetgaronne.fr

DATES CLÉS À RETENIR



14-15 NOVEMBRE

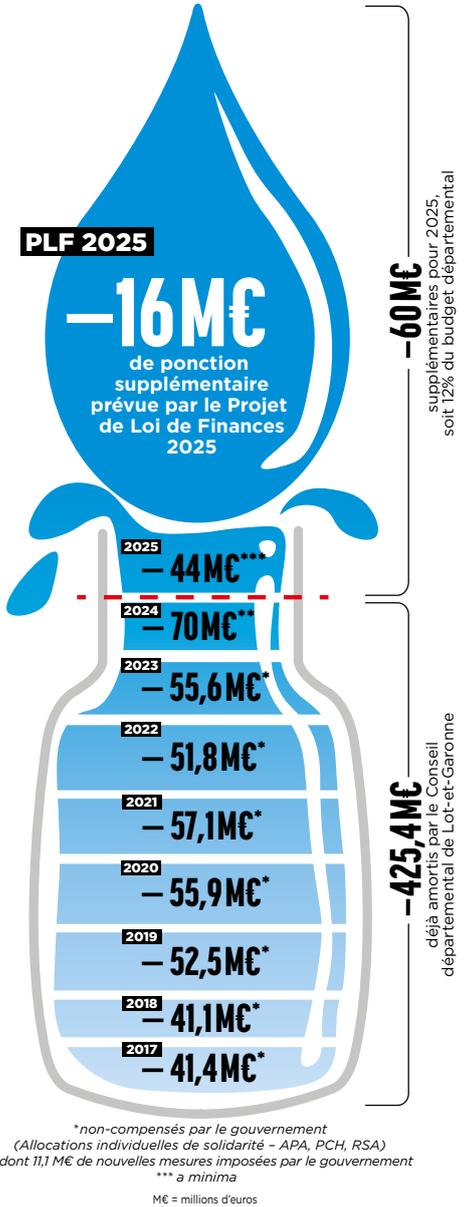
Assises nationales des départements de France, Angers



18-21 NOVEMBRE

Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, Paris

La goutte d'eau gouvernementale qui fait déborder le vase lot-et-garonnais



Inauguration de la 2^e édition du **Congrès des Maires, des Collectivités et de l'Action Publique du Lot-et-Garonne**, organisé par l'ADM 47.



11
OCT.



Lors de la session de clôture de leur mandat, les membres du **Conseil consultatif citoyen** ont remis à Sophie Borderie leur rapport sur les thèmes de la mobilité, du tourisme, des associations et du bénévolat, du soutien aux aidants et de la gestion de l'eau.

19
OCT.

Aux côtés des radios associatives, menacées par le PLF. Une mobilisation qui, à ce jour, a porté ses fruits. Espérons que le **maintien par l'État des crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique** sera confirmé dans la version finale du texte.



25
OCT.

Tournon-d'Agenais



Pose de la 1^{re} pierre de l'école. Le projet bénéficie d'une aide de 120 000€ du Conseil départemental via le Facil*.

Sainte-Livrade Le Temple-sur-Lot



D911 - Travaux de renouvellement de la couche de roulement pour un montant de 1,1 M€, financés par le Conseil départemental.

Lacapelle-Biron



Inauguration des travaux de rénovation énergétique et de mise en conformité de l'école. Le Conseil départemental a financé ce projet à hauteur de 29 210 €.

Fumel



D'importants travaux de rénovation ont été réalisés sur le pont de Fumel et son débouché vers l'avenue de l'usine (giratoire et rampes du pont), financés par le Conseil départemental à hauteur de 600 000€.

Cocumont



Pose de la 1^{re} pierre du projet de revitalisation "Cocumont : cœur de bourg 2030". Le Département verse une subvention de 162 000€ pour le projet global et de 34 000€ pour les 6 logements sociaux qui seront construits.

Montpouillan



Réalisation d'une liaison cyclable entre la voie verte du canal et la voie verte Marmande-Casteljaloux (So Vélo) pour un montant de 215 000 € financés par le Département.

* Fonds d'aide aux communes et intercommunalités de Lot-et-Garonne

Expression des groupes politiques

GRUPE DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

Lors de la dernière session consacrée à la Décision modificative de notre budget, nous avons eu l'occasion de revenir dans le détail sur les mesures d'économie imposées aux collectivités locales dans le cadre du Projet de Loi de finances 2025 (PLF), mesures unanimement dénoncées par les associations d'élus locaux (AMF, AMRF, Villes de France, Départements de France, Régions de France...).

Ces mesures sont en effet inacceptables et injustes pour les Lot-et-Garonnais : il est demandé aux collectivités de payer les errements budgétaires des derniers gouvernements.

En ponctionnant 5 milliards d'euros à travers différentes contraintes cumulatives, l'État menace ainsi directement la capacité d'investissement de nos collectivités et met en péril les services publics locaux. La facture risque d'être encore plus lourde, avec des coupes budgétaires impactant l'ensemble des collectivités.

Pour le Département de Lot-et-Garonne, c'est une ponction de 16 millions d'euros qui est envisagée, alors que nous devons déjà faire face à une baisse drastique de nos ressources, en raison d'une baisse notable des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), et d'une dépense sociale de plus en plus importante.

Le cumul de ces contraintes extérieures représente une réduction de 60 millions d'euros, soit la nécessité pour le Conseil départemental d'opérer une baisse de l'ordre de 12% de son budget global !

En l'état, les conséquences seraient désastreuses pour nos territoires. Si les différentes associations d'élus sont à l'unisson pour dénoncer l'injustice de ce PLF, ce dernier est pourtant ici soutenu par l'opposition 100% Lot-et-Garonne.

La Majorité départementale ne se résoudra pas à devoir abandonner des pans entiers de politiques publiques qui servent l'ensemble des Lot-et-Garonnais et se mobilisera, aux côtés de la Présidente Sophie Borderie, pour mener ce combat pour la justice sociale et territoriale.

Hôtel du Département, 47922 Agen cedex 9
05 53 69 42 72 - majorite.departementale@lotetgaronne.fr

Les tribunes sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs, conformément aux textes transmis à la rédaction.

GRUPE 100 % LOT-ET-GARONNE

L'effort national demandé par le plan d'économies Barnier est certes douloureux mais s'avère nécessaire. Les collectivités doivent y participer malgré les efforts qu'elles ont déjà pu réaliser. Ceci doit inciter à un plan de maîtrise des dépenses de notre collectivité, chose que nous demandons depuis longtemps. Le but n'est pas de favoriser l'endettement mais de l'alléger, que ce soit pour l'État et les collectivités.

Il est fondamental de préserver les finances de notre département, la collectivité de la solidarité, primordiale pour tous.

Pierre Chollet, président du groupe 100 % Lot-et-Garonne :
05 53 98 52 00 - secgenopp.cg47@gmail.com

GRUPE LA DYNAMIQUE CITOYENNE

On voudrait tuer les Départements que l'État ne s'y prendrait sans doute pas autrement. Oser demander un effort de... 5 milliards d'euros aux collectivités territoriales, dont 2,2 pour les seuls Départements, est un nouveau coup de poignard asséné dans le dos de notre institution.

On ne nous respecte plus. L'état d'urgence budgétaire est décrété.

Si l'on en croit l'ADF, 85 % des Départements ne pourront pas boucler leur budget en 2025. Et le Lot-et-Garonne, aujourd'hui sous respiration artificielle, fait partie de cette triste liste. Inacceptable !

Clarisse Maillard et Christian Delbrel (LDC) / 06 45 74 46 14

GRUPE LES 47

L'année s'annonce compliquée pour les départements de France ! Nous sommes conscients que les budgets à venir ne seront pas à l'équilibre, surtout quand l'état nous demande encore plus d'effort d'économie et nous charge de payer leurs factures. Les économies ils peuvent en faire aussi ! Les départements de France ne doivent pas en payer les frais.

Restons vigilant et souder face aux difficultés que l'état nous impose.
Vanessa Dallies et Gilbert Dufourg (LES 47) - groupeles47@gmail.com